

Les crédits

vous d'examiner la situation dans les provinces et de déterminer le rôle que jouent les gouvernements provinciaux et la façon dont ils interprètent les normes nationales relatives aux soins de santé. Vous verrez qu'à la première occasion ils ne les ont pas respectées.

À l'époque où il siégeait dans l'opposition, le premier ministre appuyait fortement le régime public d'assurance-santé. Il disait combien il était important que le gouvernement fédéral continue de financer au moins à 50 p. 100 le régime public d'assurance-maladie.

Ne nous faisons pas d'illusions en pensant que notre régime de soins médicaux est parfait sur toute la ligne. Comme il évolue partout au Canada, les autorités fédérales doivent prendre l'initiative et travailler avec les provinces pour régler les problèmes créés par ces changements. En deux ou trois minutes, j'aimerais décrire quelques-uns de ces problèmes.

Auparavant, je tiens à corriger une affirmation que j'ai pu faire, probablement par inadvertance, soit que la Nouvelle-Écosse est dirigée par un gouvernement libéral. Sauf erreur, il s'agit d'un gouvernement conservateur. J'ai de la difficulté à voir la différence entre les gouvernements libéraux et conservateurs. Cela s'explique par le fait que, en Colombie-Britannique, nous avons un mélange de libéraux et de conservateurs qu'on appelle le Crédit social. Nous éprouvons parfois de la difficulté à faire la distinction entre un libéral et un conservateur, surtout au niveau provincial.

Il y a trois ou quatre domaines où le gouvernement fédéral doit prendre l'initiative et travailler avec les provinces afin de régler les problèmes que pose le régime de soins médicaux. Vu le peu de temps qui me reste, je vais les mentionner brièvement.

D'abord, l'évolution démographique, c'est-à-dire que la population vieillit, les gens vivent plus longtemps et les personnes âgées ont besoin de plus en plus de traitements médicaux. La façon de régler ce problème consiste à développer dans les diverses localités des centres de traitement autres que les hôpitaux où sont traités les grands malades. Nous n'avons pas le choix, il faut le faire.

La haute technologie, coûteuse et souvent sans fondement prouvé, nous incite parfois à faire des interventions héroïques qui ne prolongent pas la vie ou qui ne soulagent pas la personne malade. C'est un problème que nous devons examiner afin de trouver une solution. Il

faut savoir quand la haute technologie peut vraiment être utilisée de façon constructive pour améliorer la santé des gens, et il faut savoir aussi quand ce n'est pas avantageux pour le patient et pour la collectivité en général de dépenser des sommes aussi importantes.

Il faut aussi examiner la question du personnel. Il semble que nous formions beaucoup trop de médecins, que la concentration de médecins soit trop forte dans les centres urbains et que les régions rurales du pays ne reçoivent pas les services nécessaires.

Je veux retourner aux déclarations qu'a faites le premier ministre en 1983, lorsqu'il a parlé de la nécessité de rétablir le partage équitable des coûts, le partenariat. Cela semblait lui tenir beaucoup à coeur. Il avait dit à ce moment-là que c'était nécessaire pour assurer la viabilité de notre régime public d'assurance-maladie.

Je suis d'accord avec lui sur ce point. Par conséquent, je propose, appuyé par mon collègue de Prince George—Bulkley Valley, en Colombie-Britannique:

Qu'on modifie la motion en ajoutant les mots suivants:

«d'une façon plus précise, en réaffirmant son engagement initial d'un financement fédéral correspondant à 50 p. 100 des coûts provinciaux des soins de santé».

Si nous voulons réaffirmer notre engagement envers le régime public d'assurance-maladie, nous devrions le faire de façon concrète et non seulement en paroles.

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'ai écouté le député avec un vif intérêt. Ce qui a le plus piqué ma curiosité, c'est son inquiétude au sujet du maintien des normes en vertu de la Loi canadienne sur la santé.

Le député a fait grand cas du fait que les transferts aux provinces prennent de plus en plus la forme de points d'impôt au lieu de versements en liquide. Il a dit bien clairement qu'il préférerait la deuxième formule.

Ce qui m'a intéressé le plus, néanmoins, c'est qu'il a parlé ensuite de la proposition du gouvernement qui envisage de retenir d'autres transferts comme moyen de faire respecter les normes de la Loi canadienne sur la santé si tous les versements en liquide sont remplacés par des points d'impôt. Il s'est attaqué à cette proposition.

J'ai une question bien simple à poser au député. Ce n'est pas la meilleure façon de faire respecter des normes, mais son parti et l'ensemble des députés devront se prononcer sur un projet de loi autorisant le gouvernement fédéral à protéger les normes nationales en rete-